Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial **15 juin 2017**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 15 juin 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-040	13.06.2017	Arrêté autorisant, Madame PRIVAT Gwendoline, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 20 juin au 30 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	7
DDCS n° 2017-041	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur LE HENRY Jérémy, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 20 juin au 1er octobre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	8
DDCS n° 2017-042	22.05.2017	Arrêté autorisant, Monsieur BEDAGUE Clément, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 26 juin au 30 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	9
DDCS n° 2017-043	13.06.2017	Arrêté autorisant, Madame BOULET Raphaëlle, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	10

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-044	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur KHARRAT Réda, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 27 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	11
DDCS n° 2017-045	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur MALET Nicolas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	12
DDCS n° 2017-046	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur MJAIDRI Hamma, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	13
DDCS n° 2017-047	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur MORNE Antonin, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	14
DDCS n° 2017-048	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur CHAÏB Mohammed, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	15

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-049	13.06.2017	Arrêté autorisant, Madame GONCALVES DE SOUSA Célia, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	16
DDCS n° 2017-050	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur SEBILLE Medhi, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	17
DDCS n° 2017-051	13.06.2017	Arrêté autorisant, Madame MONGUILLON Emma, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	18
DDCS n° 2017-052	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur KACI-CHAOUCHE Hedi, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	19
DDCS n° 2017-053	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur GUYARD Thomas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 3 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	20

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-054	14.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur MARONNIE Paul, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	21
DDCS n° 2017-055	13.06.2017	Arrêté autorisant, Madame RAYMOND Albane, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	22
DDCS n° 2017-056	14.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur BARDIN Boris, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	23
DDCS n° 2017-058	14.06.2017	Arrêté autorisant, Madame FAURET Mathilde, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 15 juin au 30 juin 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	24
DDCS n° 2017-059	14.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur FOURNIER-LALLEMENT Basile, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er août au 3 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	25

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-060	14.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur HENNEBELLE Nicolas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	26

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-040 autorisant, Madame PRIVAT Gwendoline, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 20 juin au 30 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame PRIVAT Gwendoline**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine du Paris Country Club – 121 rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison – 92500 RUEIL MALMAISON **du 20 juin au 30 septembre 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-041 autorisant, Monsieur LE HENRY Jérémy, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 20 juin au 1er octobre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur LE HENRY Jérémie**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine du Paris Country Club – 121 rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison – 92500 RUEIL MALMAISON **du 20 juin au 1er octobre 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

8

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-042 autorisant, Monsieur BEDAGUE Clément, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 26 juin au 30 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur BEDAGUE Clément**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 26 juin au 30 juillet 2017.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 22 mai 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-043 autorisant, Madame BOULET Raphaëlle, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame BOULET Raphaëlle**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine du Paris Country Club – 121 rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison – 92500 RUEIL MALMAISON **du 1er juillet au 30 septembre 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-044 autorisant, Monsieur KHARRAT Réda, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 27 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur KHARRAT Réda**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 1er juillet au 27août 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Jollot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-045 autorisant, Monsieur MALET Nicolas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur MALET Nicolas**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller le Centre Aquatique de Levallois – 15 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET **du 1er juillet au 31 août 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

12

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-046 autorisant, Monsieur MJAIDRI Hamma, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur MJAIDRI Hamma**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller le Centre Aquatique de Levallois – 15 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET **du 1er juillet au 31 août 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

13

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-047 autorisant, Monsieur MORNE Antonin, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur MORNE Antonin**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller le Centre Aquatique de Levallois – 15 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET **du 1er juillet au 31 août 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

14

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-048 autorisant, Monsieur CHAÏB Mohammed, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur CHAÏB Mohammed**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller le Centre Aquatique de Levallois – 15 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET **du 1er juillet au 31 août 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

15

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-049 autorisant, Madame GONCALVES DE SOUSA Célia, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame GONCALVES DE SOUSA Célia**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

16

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-050 autorisant, Monsieur SEBILLE Medhi, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur SEBILLE Medhi**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

17

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-051 autorisant, Madame MONGUILLON Emma, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame MONGUILLON Emma,** titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDCS-2017-052 autorisant, Monsieur KACI-CHAOUCHE Hedi, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur KACI-CHAOUCHE Hedi**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Puteaux – 2 Allée Georges Hassoux – 92800 PUTEAUX **du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-053 autorisant, Monsieur GUYARD Thomas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 3 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur GUYARD Thomas**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine des Closeaux – 3, Bd Marcel Pourtout – 92500 RUEIL MALMAISON **du 24 juin au 3 septembre 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-054 autorisant, Monsieur MARONNIE Paul, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur MARONNIE Paul**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de Vanves – 12 rue Larmeroux – 92170 ANTONY **du 1er juillet au 31 août 2017.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 14 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-055 autorisant, Madame RAYMOND Albane, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame RAYMOND Albane**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY **du 1er juillet au 31 juillet 2017.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-056 autorisant, Monsieur BARDIN Boris, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur BARDIN Boris**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY **du 1er juillet au 31 juillet 2017.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 14 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

23

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-058 autorisant, Madame FAURET Mathilde, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 15 juin au 30 juin 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Madame FARET Mathilde**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY **du 15 juin au 30 juin 2017. Inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 14 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

24

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-059 autorisant, Monsieur FOURNIER-LALLEMENT Basile, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er août au 3 septembre 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur FOURNIER-LALLEMENT Basile**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY **du 1er août au 3 septembre 2017. Inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 14 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

25

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Jollot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-060 autorisant, Monsieur HENNEBELLE Nicolas, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur HENNEBELLE Nicolas**, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY **du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 14 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Pierre-Alexis LATOUR

26

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mèl : ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr ; Site Internet : www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
Les courriers doivent être adressés sous forme impersonnelle
au Directeur départemental de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

27

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/